

DECLARATION LIMINAIRE CGT – CP FAMILLE 6 Novembre 2013

La CGT n'a pas pour habitude de faire des déclarations liminaires. Mais elle souhaite ce jour s'exprimer sur des points, qui lui paraissent importants, dont un QUI n'est pas à l'ordre du jour, mais qui ne peut être écarté.

Au dernier CIAS le directeur de la fonction publique, nous a rappelé que l'AIP était suspendue et non supprimée.

Or dans le programme 148 à la page 246 du projet annuel de performances, il est indiqué qu'il faut

Tenir compte à partir de 2014 de la suppression de l'AIP.....Alors suppression ou suspension ? Peut-on nous répondre clairement et définitivement ?

Sur le versant petite enfance, le gouvernement actuel affiche une véritable volonté d'aider les familles dans la garde de leurs enfants, notamment en créant 100 000 places en crèches.

Comment comprendre alors la position de l'Etat employeur, qui en voulant supprimer la tranche à 220 euros, exclurait 44 % des bénéficiaires de cette prestation.

Enfin, nous réitérons notre demande d'accès au fichier des retraités afin qu'une information sur l'AMD leur soit délivrée.

D'ailleurs sur le programme 148 page 239, il est indiqué de mettre l'accent sur les dispositifs existants, et est évoqué « la nécessité plus grande d'un accompagnement des personnels des politiques d'amélioration de la prise en charge de la dépendance. L'administration doit donc mettre en acte ses préconisations et s'en donner les moyens.